

Le sénateur Guérini mis en examen pour association de malfaiteurs

Par Louise Fessard

Article publié le jeudi 8 septembre 2011

Le président PS du conseil général des Bouches-du-Rhône, Jean-Noël Guérini a été mis en examen ce jeudi soir, à sa sortie du bureau du juge Duchaine, pour *«prise illégale d'intérêt», «trafic d'influence», «complicité d'obstacle à la manifestation de la vérité» et «association de malfaiteurs».*

Du *«pipi d'alouette»*, **avait affirmé** Jean-Noël Guérini, le 2 septembre devant les conseillers généraux PS. C'est pourtant ce dernier chef d'examen, hautement symbolique, qui semble avoir fait frémir le PS, jusqu'ici très indulgent envers l'homme fort de la quatrième fédération de France.

«L'association de malfaiteurs est surprenante et rarissime dans les affaires politiques», reconnaît l'économiste Thierry Godefroy, spécialisé dans les questions de délinquance financière.

Dans **sa lettre de convocation**, le juge Charles Duchaine **reproche** à Jean-Noël d'avoir *«toléré les immixtions»* de son frère dans les affaires du conseil général *«à des fins de clientélisme servant leurs intérêts communs»*, d'avoir *«recherché, obtenu et communiqué»* à son frère des informations confidentielles sur les procédures pénales en cours. Avant de lui recommander en corse *«dans un souci supposé de discrétion»* de faire *«attention au bureau»*, de *«tout débarrasser»*.

Jean-Noël Guérini est également soupçonné d'avoir *«fait procéder»*, à la veille d'une perquisition, à la destruction des ordinateurs de son cabinet au conseil général, et d'avoir *«détourné»* la procédure de préemption du conseil général *«afin de constituer une réserve foncière au bénéfice»* d'une décharge gérée par son frère Alexandre.

A l'Assemblée nationale, le député UMP Bernard Carayon, qui préside la commission chargée d'examiner les demandes de levée d'immunité parlementaire, n'a pas souvenir d'autre parlementaire mis en examen sous ce chef.

De fait à part une poignée d'élus municipaux corses (**Marie-Jeanne Bozzi** en 2009, **Jean-Christophe Angelini** en 2008 et **Horace Rossi** en 1995), seul un sénateur, René Vestri, par ailleurs maire UMP de Saint-Jean-Cap-Ferrat, semble avoir été poursuivi pour association de malfaiteurs. Le 27 avril 2010, le juge Duchaine (le même qui instruit l'enquête sur les marchés truqués des Bouches-du-Rhône) **avait mis** ce sénateur UMP des Alpes Maritimes en examen pour blanchiment à titre habituel et en bande organisée, trafic d'influence et association de malfaiteurs, dans une affaire de corruption présumée liée à la construction de la Tour Odéon à Monaco.

Paradoxalement, selon le juriste Jean Danet, cette poursuite, malgré ses relents sulfureux, est plutôt *«subsidaire»* et n'ajoute *«strictement rien»* à la gravité des autres accusations portées contre Jean-Noël Guérini (trafic d'influence et prise illégale d'intérêt). *«L'association de malfaiteurs permet d'incriminer des actes préparatoires commis à plusieurs, sans avoir à démontrer qu'il y a effectivement eu tentative, voire réalisation de l'infraction projetée, explique-t-il. Cela signe même plutôt une certaine faiblesse des charges : si le juge ne peut pas prouver le trafic d'influence lui-même, il entend au moins démontrer les actes préparatoires.»*

«Il va y avoir des grosses gouttes que le Vieux-Port va déborder»

Apparue en 1810 pour lutter contre les bandes attaquant les voyageurs sur les grands chemins et traditionnellement associée aux vols aggravés et au terrorisme, l'association de malfaiteurs s'est étendue au fil des évolutions du code pénal.

Depuis la dernière réforme de 2000, son **champs** est désormais très large puisqu'il suffit de deux *«malfaiteurs»* réunis (même deux frères et sans limite dans le temps) en vue de la préparation d'un crime ou délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement,



et d'«un ou plusieurs faits matériels», pour constituer une «association». «Le juge doit vouloir marquer les faits de façon très symbolique et, d'une certaine façon, se couvrir si les autres poursuites ne tiennent pas», suggère Thierry Godefroy.

Reste que l'impact dans l'opinion risque d'être désastreux et que le PS l'a bien saisi, son premier secrétaire par intérim **ayant réclamé** à Jean-Noël Guérini sa mise en retrait du parti et de la présidence du conseil général.

Ce dernier a donc annoncé à sa sortie du tribunal ce jeudi 8 septembre, qu'il se mettait en congé du parti.

Mais il compte demeurer le «pilote» à la tête du département, dont il a refusé de démissionner. D'après France 3 Provence, il se contentera de déléguer au premier vice-président des dossiers. Il dispose de nombreux obligés au sein de l'institution, ce qui promet un vrai bras de fer avec Solférino et une ambiance guerre des tranchées au Vaisseau bleu.

Selon **Libération**, 7 conseillers PS seulement (sur 31 dans le groupe) seraient prêts à se désolidariser de Jean-Noël Guérini, pour créer leur propre groupe. Et Jean-Noël Guérini est prêt à dégainer sa liste d'élus socialistes mis en examen (56 selon **Le Monde**).

Comme le rappelle cet enregistrement, réalisé le 17 mars 2010 lors d'une réunion du groupe socialiste dans une mairie de secteur marseillaise, l'homme sait tenir ses troupes.

Sur mediapart.fr, un son est disponible à cet endroit.

«Attention, un jour, (...) j'apporterai les preuves de A à Z, les téléphones, les SMS, tout, tout, tout, menace-t-il à l'encontre d'éventuels dissidents. *Les échanges,*

les rencontres avec les uns, avec les autres. Que de surprises. Les rencontres avec les journalistes, les articles, comment ils ont été contactés, sur Internet, sur les sites que je vous ai indiqués. Là vous aurez de grandes surprises. Et tout de suite, pas la rumeur. Des vérités. Et là, il va y avoir des grosses gouttes, que le Vieux-Port risque de déborder.» (Lire la retranscription intégrale)

Pour ne pas arranger les affaires du PS dans les Bouches-du-Rhône, Bernard Granié, le président PS du San Ouest Provence, qui regroupe six communes autour de l'Étang de Berre dont Fos-sur-Mer, a été condamné mercredi par la cour d'appel d'Aix à deux ans de prison ferme, 100.000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité, pour corruption dans le cadre d'un marché public de collecte des déchets.

Son voisin, le maire d'Istres, François Bernardini, exclu du Parti socialiste pour s'être présenté aux municipales de 2001 contre un candidat investi par le PS, a lui **annoncé** le 6 septembre avoir repris sa carte.

Pas sûr que le PS voit d'un bon œil le retour de cet ancien président du conseil général, qui avait du en 1998, **céder sa place** à Jean-Noël Guérini à cause de son implication dans des malversations financières. Il avait été condamné en 2001 à dix-huit mois de prison avec sursis, 400.000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité.



Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.